PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix
-:-:-:-:-:-:-

DECRET N° 82/465 du 26/5/1982
portant nomination de Mr. BAKOTANA Antoine, Administrateur des S.A.F. en qualité de Directeur Régional dans la SANGHA.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Rectificatif n°81/016 du 16 Janvier 1981 au décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n°81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérims des Membres du Gouvernement;
Le Conseil de Cabinet entendu,

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur BAKOTANA Antoine, Administrateur des S.A.F., est nommé Directeur Régional du Commerce dans la Sangha.

Article 2.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires.

.../...

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 26 Mai 1982.

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement
Le Ministre du Commerce,

BLENGA NGAPORO.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.

Le Ministre des Finances,

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-